



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1974

26 JUIN 1974

**Projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles
de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1973**

— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
PRESENTE A LA COMMISSION DE LA POLITIQUE GENERALE (1)
PAR **M. J. LAUSIER**

(1) Cf. art. 50 du Règlement d'ordre intérieur.
Voir : 5-I (S.E. 1974) - Nos 1, 2, 3, 4 et 5.
5-I (1973-1974) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission s'est réunie les 20 et 26 juin 1974 pour examiner le projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles pour l'année budgétaire 1973 — Secteur Culture française — Titre I — Dépenses ordinaires — Partie I — Enseignement — Section I — Enseignement artistique (1).

Exposé du ministre.

Le ministre souligne que les crédits supplémentaires demandés sont nécessités par des accords de programmation sociale relatifs au personnel. Il fait remarquer qu'une réduction de 4 p.c. a été appliquée aux crédits demandés, dans le cadre de la lutte contre l'inflation.

Discussion générale et discussion des articles.

Aucun membre ne désirant poser de question, le président déclare la discussion générale et la discussion des articles closes.

Vote.

Le président met aux voix l'ensemble des articles.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

La commission fait confiance à son président et à son rapporteur pour l'adoption du rapport.

Le Rapporteur,

J. LAUSIER.

Le Président,

L. HANNOTTE.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Hannotte (président), Bourgeois, Busieau, Janssens, Lacroix E., Lausier (rapporteur), Lernoux, Mme Mathieu, MM. Nothomb, Olivier E., Remacle L., Sweert et Thomas.

A assisté aux travaux :

M. Humblet, ministre de l'Education nationale.